





Direction départementale des territoires
de Haute-Savoie

Circuit des dossiers de demandes d'autorisation de travaux des ERP/IOP pour leur mise en accessibilité à partir de janvier 2015

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

 = instruction DDT 74

 = instruction collectivité

Votre établissement n'est pas accessible au 31/12/2014

Mais il le sera entre le 1^{er} janvier 2015 et le 27 septembre 2015

Vous devez adresser un dossier d'Ad'AP simplifié avant le 27 septembre 2015 à la DDT 74

[Cliquez ici pour télécharger le formulaire](#)

Et il ne pourra pas l'être avant le 27 septembre 2015

Vous dossier concerne plusieurs ERP ou un seul ERP avec des travaux durant plus de 3 ans (sous conditions)

[Cliquez pour voir la réglementation](#)
[Cliquez pour voir les conditions](#)

Vous devez adresser un dossier de validation d'Ad'AP à la DDT 74 (*)

[Cliquez ici pour télécharger le formulaire](#)

Si vous n'êtes pas concerné par la mise en accessibilité, en cas de nouveaux travaux, vous devez déposer un dossier de travaux à la mairie

[Cliquez ici pour le dossier AT](#)
ou
[Cliquez ici pour le dossier PC](#)

Vous dossier ne concerne qu'un seul ERP avec des travaux durant moins de 3 ans

Vous devez déposer un dossier de travaux valant Ad'Ap à la mairie (permis de construire (PC) ou autorisation de travaux (at))

[Cliquez ici pour le dossier AT](#)
ou
[Cliquez ici pour le dossier PC](#)

Après validation, dépôt d'un ou plusieurs dossiers de travaux à la mairie, en fonction de la nature des travaux (permis de construire (PC) ou autorisation de travaux (AT)), et des tranches successives (périodes 1, 2 ou 3)

[Cliquez ici pour le dossier AT](#)
ou
[Cliquez ici pour le dossier PC](#)

Changement de destination avant le 27 septembre 2015 (plus de public)

Fermeture définitive de l'ERP avant le 27 septembre 2015

Aucune démarche à faire

RAPPEL : Votre établissement était accessible au 31/12/2014

Il s'agissait d'un ERP de 5ème catégorie

Vous deviez adresser une attestation sur l'honneur de cette accessibilité pour le 1er mars 2015 à la DDT 74 ()**

[Cliquez ici pour télécharger le modèle](#)

Il s'agissait d'un ERP de 1ère à 4ème catégorie

Vous deviez adresser les pièces qui établissent la conformité pour le 1^{er} mars 2015 (*) à la DDT 74()**

Et ... en fin de travaux

S'il s'agit d'un ERP de 5ème catégorie

Vous devez adresser une attestation sur l'honneur de cette accessibilité, accompagnée des justificatifs à la DDT 74 ()**

[Cliquez ici pour télécharger le modèle](#)

S'il s'agit d'un ERP de 1ère à 4ème catégorie

Vous devez adresser les pièces qui établissent la conformité(*) à la DDT 74()**

(*) : Attestation de conformité d'un contrôleur technique agréé ou d'un architecte, spécialement délivrée par ces organismes ou à l'occasion de travaux soumis à permis de construire après le 1er janvier 2007, arrêté municipal d'ouverture de l'ERP accordé sur la base de la conformité aux règles d'accessibilité (procès-verbal du groupe de visite "accessibilité" de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité par exemple)

(**) DDT 74 : Service Habitat-Pôle Bâtiment Durable (SH-PBD)
15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9
adap@haute-savoie.gouv.fr
Fax : 04 50 33 77 22